

LOT

Séance du 04 avril 2025

Membres en exercice : 10	Date de la convocation 28 mars 2025 <i>le quatre avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Françoise GUITARD</i>
Présents : 8	Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Serge LANGLES, Muriel RENOU, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés: Carole DUGOUCHET représentée par Anne SOLEILHAVOUP
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: David RIVIERE Secrétaire de séance: Mélanie GARDOU

Objet: Délibération 3 en 1 du compte unique financier - SENAILLAC LAUZES 2024 - DE_2025_2_1

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	160 330,27	4 126,88	0,00	4 126,88	160 330,27
Opérations exercice	121 947,20	172 654,14	40 918,42	42 477,08	162 865,62	215 131,22
TOTAUX	121 947,20	332 984,41	45 045,30	42 477,08	166 992,50	375 461,49
Résultat de clôture		211 037,21	2 568,22			208 468,99

Date de transmission de l'acte: 22/04/2025

Date de reception de l'AR: 22/04/2025

046-214603037-DE_2025_2_1-DE

A G E D I

Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						208 468,99
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						34 864,44

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Marie-Françoise GUITARD vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	2 568,22
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	208 468,99
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	2 568,22

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président de Séance

